

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 12. Mars 1844.

Direction  
des  
Beaux-Arts.

1<sup>er</sup> Bureau  
Académie Royale  
de France à Rome  
Approbation du  
bordereau de dépenses  
pour le 4<sup>e</sup> trimestre  
de l'exercice 1843.

Monsieur le Directeur, J'ai reçu, avec  
la lettre que vous m'avez fait l'honneur de  
m'adresser le 18. Janvier dernier, le bordereau  
& les pièces justificatives à l'appui, de  
recette & dépenses de l'Académie Royale  
de France à Rome, pendant le 4<sup>e</sup> trimestre  
1843.

Ce bordereau, dont l'exactitude  
a été reconnue, après examen & vérification,  
s'élevé :

Les recettes à	20,000 <sup>fr</sup> 4
Les dépenses à	21,896 <sup>fr</sup> 17
	-----
Excédant de dépenses	1,896 <sup>fr</sup> 17.

Mais, d'après votre lettre précitée  
du 18. Janvier l'excédant sera réduit, dans  
le compte définitif de recette & dépenses

M. Schuetz, Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.

de l'Académie, pour l'exercice 1843, à 875-67<sup>e</sup>,  
au moyen de la recette d'une somme de  
600.000<sup>e</sup>, provenant des revenus ordinaires  
de cet établissement, en cas de crédit ouvert  
par mon Département pour le service du  
dit exercice.

Cette somme de 875-67<sup>e</sup> ne pourra  
être mise à votre disposition que lorsque  
vous m'aurez adressé le Compte général &  
définitif de 1843.

Les quittances n<sup>os</sup> 16 & 46, qui  
faisaient partie des pièces justificatives  
jointes à votre bordereau du 4<sup>e</sup> trimestre 1843,  
m'ont été renvoyées, comme irrégulières par  
le payeur du Trésor. La première ne  
porte ni acquit ni signature; la deuxième  
ne porte pas d'acquit. Veuillez faire  
réparer cette omission & me transmettre le

deux quittances, dans le plus bref délai.

Après, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 29 Mai 1844. 328

Direction  
des  
Beaux-Arts.  
—  
1<sup>r</sup>. Bureau  
—  
Académique de  
France à Rome  
—  
Approbation des  
dépenses de cet  
Etablissement pendant  
le 1<sup>r</sup>. Trimestre 1844.  
—

Monsieur le Directeur, J'ai reçu,  
avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur  
de m'écrire le " le Bordereau  
récapitulatif des dépenses de l'Académie  
royale de France à Rome, pendant  
le 1<sup>r</sup>. Trimestre 1844.

L'examen de ce bordereau & de  
pièces qui l'accompagnaient, a donné  
lieu aux rectifications suivantes :

Les dépenses montaient ensemble  
à la somme de . . . . . 22,924<sup>+</sup>-46

Celles requittées en monnaie  
romaine étaient comprises dans  
ce total pour 1029 piastres 80.  
bâloques, faisant en franc, au  
Taux de 5. 43 c. 1/2 par leu romain  
c. . . . . 1,049<sup>P</sup>-35 5705<sup>S</sup>. 66

Mais elles ont dû  
être réduites à 635<sup>P</sup>-  
37<sup>B</sup>, soit . . . . . 635-31 3724-66

Différence . . . . . 364-44 1981.

Par suite de retranchement  
à reporter 22,924<sup>S</sup>-46

Un le Directeur de l'Académie royale de France à Rome

des dépenses, si elles appartenant à 1843 & qu'on n'a pu admettre en 1844, savoir:

Facture n° 15 - Facture Vincenzo di Maura montant à 1. piastre 19. baïogues & comprenant une fourniture de toile faite le 30 août 1843 pour 49. baïogues . . . . . P. 49<sup>B</sup>

Facte n° 20. Quittance de Ferdinando Fabbicotto, datée du 28. Juillet 1843, pour fourniture de 1 un bloc de marbre . . . . . 964-11

964<sup>P</sup>-49<sup>B</sup>

1981-11

Les dépenses justifiées de l'Académie pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1844, ont donc été arrêtées définitivement à

20943<sup>f</sup>-16<sup>e</sup>

Tous ont touché chez le banquier Tortouin:

Le 31 Janvier 1844 . . . . . 10000-4<sup>f</sup>

Le 27. février " . . . . . 10000-11

20000-11

En conséquence, & par suite de la réduction opérée sur le montant de votre bordereau n° 10 d'être en avance de 2924<sup>f</sup>-16<sup>e</sup> vous ne l'êtes plus que de 943<sup>f</sup>-16<sup>e</sup> ci . . . . .

943-16.

Vous devez percevoir les excédant de dépenses de 943<sup>f</sup>-16<sup>e</sup> sur les crédits qui sont mis ultérieurement à votre disposition.

Je dois vous faire observer que, malgré les redressements ci-dessus, il ne doit être apporté aucune modification à votre Compte général de 1843, qui a été arrêté & dont le Solde va être mis à votre disposition.

Vous aurez eu conséquence à comprendre dans votre prochain bordereau la somme ci-dessus de 964. piastres, montant de la facture ci-jointe de St. Ferdinando Fabbicotto, que vous ferez remplacer par une autre facture portant la date de 1844.

Quant aux 49. baïogues déduits de la facture de St. Vincenzo di Maura, vous les ferez ajouter, par le négociant à la première facture qui il sera dans le cas de vous faire en 1844.

Après, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,  
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Duques